

CHARTE DE L'OKANAGAN

CHARTE INTERNATIONALE POUR LES UNIVERSITÉS ET LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT PROMOTRICES DE LA SANTÉ

Résultat de la Conférence internationale sur les universités et les institutions d'enseignement promotrices de la santé 2015/VII^e congrès international

Kelowna, Colombie-Britannique, Canada

REMERCIEMENTS

Nous reconnaissons que cette charte fut élaborée sur le territoire de la nation Okanagan.

« Cette terre ne nous appartient pas. Cette terre appartient aux sept générations qui nous suivront. Je prie que l'eau que nous buvons, l'eau dans laquelle nous nageons, soit là pour nos arrière-arrière-arrière-petits-enfants. Ainsi que partout sur notre planète. Je prie pour que la terre sur laquelle nous marchons, les arbres que nous apprécions, soient là pour les générations à venir. Ces choses sont toutes liées à la santé. À la santé des humains. À la santé des animaux. Et à la santé de Mère Nature. »

– Prière de clôture par Grouse Barnes, aîné de la nation Okanagan, lors de la Conférence internationale pour les universités et les institutions d'enseignement promotrices de la santé 2015.

Référence à citer :

Charte de l'Okanagan : Charte internationale pour les universités et les institutions d'enseignement promotrices de la santé (2015).

Les photos dans ce document représentent les valeurs de la Charte en ce qui concerne les personnes, les lieux et la planète (personnes physiquement et mentalement actives, bâtiments « verts », biodiversité), ainsi que l'université et la vallée où la conférence eut lieu.

Page 2 sur 12

UNE VISION TRANSFORMATRICE POUR LES UNIVERSITÉS ET LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT PROMOTRICES DE LA SANTÉ

Les universités et les institutions d'enseignement promotrices de la santé¹ transforment la santé et la durabilité de nos sociétés actuelles et futures, renforcent les communautés et contribuent au bien-être des personnes, des lieux et de la planète.

DES ASPIRATIONS COMMUNES

Les universités et les institutions d'enseignement promotrices de la santé insufflent la santé dans les activités quotidiennes, les pratiques de travail et les mandats académiques. Ce faisant, elles accroissent le succès de nos institutions, créent, sur les campus, une culture de compassion, de bien-être, d'équité et de justice, améliorent la santé des individus qui vivent, apprennent, travaillent, jouent et aiment sur nos campus, et renforcent la durabilité écologique, sociale et économique de nos communautés et de la société en général.

¹ Cette charte inclut les universités, les cégeps, les collèges, les instituts et autres, c'est-à-dire toutes les organisations comprises dans le domaine de l'enseignement supérieur ou postsecondaire. Il est important de noter que la terminologie pour la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur varie selon le contexte géographique. En Amérique du Sud et en Europe, l'expression usuelle est « universités promotrices de la santé » ; au Royaume-Uni et en Espagne, on parle d'« universités en santé », alors qu'en Amérique du Nord, on utilise davantage « campus en santé » ou « communautés de campus en santé ».

OBJECTIF DE LA CHARTE DE L'OKANAGAN

L'objectif de la Charte se décline en trois axes :

1. Guider et inciter à l'action en fournissant un cadre qui reflète les plus récents concepts, les procédés et les principes pertinents au mouvement des universités et des institutions d'enseignement promotrices de la santé, en se basant sur les avancées réalisées depuis la Charte d'Edmonton de 2005².
2. Susciter des dialogues et des recherches afin d'élargir les réseaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux³ en plus de stimuler les actions sur, hors et entre campus.
3. Mobiliser une action internationale et intersectorielle pour intégrer la santé dans toutes les politiques et toutes les pratiques, favorisant ainsi le développement continu des universités et des institutions d'enseignement promotrices de la santé.

DEUX APPELS À L'ACTION

La Charte présente deux appels à l'action pour les institutions d'enseignement supérieur :

1. Intégrer la santé dans tous les aspects de la culture de campus, dans l'ensemble de l'administration, des opérations et des mandats académiques.
2. Mener, dans une perspective locale et globale, des actions et des collaborations promotrices de la santé.

² Charte d'Edmonton pour les universités et les institutions d'enseignement supérieur promotrices de la santé.

³ Nous reconnaissons que les termes *local*, *régional*, *national*, *international* et *mondial* sont utilisés différemment selon le contexte à travers le monde. Afin d'alléger le texte, les termes *local* et *mondial* seront utilisés tout au long de ce document, mais ils incluent les notions de région et de nation.

PROMOTION DE LA SANTÉ

Les actions de promotion de la santé s'appuient sur la Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé, qui met l'accent sur l'interconnectivité entre les individus et leur environnement et reconnaît que « la santé est engendrée et vécue dans les divers cadres de la vie quotidienne : là où l'on apprend, où l'on travaille, où l'on joue et où l'on aime⁴ ». La santé est considérée de manière globale, reflétant « un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité⁵ ».

La promotion de la santé nécessite une approche positive et proactive, allant « au-delà de la perspective du comportement individuel, afin de se concentrer sur un vaste éventail d'interventions sociales et environnementales⁶ » qui engendrent et améliorent la santé dans tous les contextes, les organisations et les systèmes, et qui abordent les déterminants de la santé. Ainsi, la promotion de la santé ne relève pas uniquement du secteur de la santé. Il s'agit d'une responsabilité qui engage l'ensemble des secteurs à prendre position en faveur de la santé, de l'équité, de la justice sociale et de la durabilité pour tous, tout en reconnaissant que le bien-être des personnes, des lieux et de la planète est interdépendant.

Textes latéraux :

La santé est considérée comme un concept évolutif défini à travers des discussions émergentes portant sur la santé, le bien-être et le mieux-être.

La promotion de la santé se définit comme « un processus qui permet aux gens de mieux maîtriser leur santé et les facteurs qui la déterminent et par-là même d'améliorer leur santé⁷ ».

La santé des populations dépend des écosystèmes entretenant la vie de notre planète, « dont l'existence est possible grâce à la biodiversité et aux produits et services dérivés », tels que l'oxygène, l'eau potable, la nourriture, un climat habitable, l'expérience esthétique et spirituelle, ainsi que les moyens de subsistance et de détente⁸.

Page 5 sur 12

⁴ Organisation mondiale de la Santé (OMS), 1986 Charte d'Ottawa pour la promotion de la santé.

⁵ OMS, 1946 Un exemple de définition de la santé (*salud*) se traduit comme étant l'expérience de la vie en ayant autonomie, solidarité et plaisir.

⁶ OMS, 2015 http://www.who.int/topics/health_promotion/en/ (Texte original en anglais)

⁷ OMS, 2005 Charte de Bangkok pour la promotion de la Santé à l'heure de la mondialisation.

⁸ Rapport de la Convention de Rio 2012 (en anglais) *Our Planet, Our Health, Our Future | Human health and the Rio Conventions : biological diversity, climate change and desertification* http://www.who.int/globalchange/publications/reports/health_rioconventions.pdf et document de travail de l'Association canadienne de santé publique : Qu'en est-il des déterminants écologiques de la santé publique? https://www.cpha.ca/sites/default/files/assets/policy/edh-discussion_f.pdf

RÔLE UNIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'enseignement supérieur joue un rôle central dans tous les aspects du développement des individus, des communautés, des sociétés et des cultures, tant à l'échelle locale que mondiale.

L'enseignement supérieur se trouve face à une occasion unique et à la responsabilité de fournir une éducation transformatrice, d'impliquer la voix des étudiants, de développer de nouvelles connaissances et de nouvelles compréhensions, de mener par l'exemple et de plaider auprès des dirigeants en faveur de la société. Dans une société de savoir émergente, les institutions d'enseignement supérieur sont en mesure de générer, partager et mettre en application des connaissances et des résultats de recherche afin d'améliorer la santé des citoyens et des communautés, d'aujourd'hui et de demain.

Une université ou une institution d'enseignement supérieur est, par sa nature même, un élément essentiel de toute stratégie systémique pour la promotion de la santé, travaillant en collaboration de manière transdisciplinaire et intersectorielle. Cette charte appelle les institutions d'enseignement supérieur à incorporer les valeurs et les principes de promotion de la santé dans leur mission, leur vision et leurs plans stratégiques, en plus de concevoir et d'explorer de nouvelles approches pour l'ensemble de la communauté et de la société.

Légende de la photo : Quatre présidents de la province de Colombie-Britannique commencent la signature de la Charte (l'Université de la Colombie-Britannique, la Société étudiante Simon Fraser, le Collège de l'Okanagan et l'Association des étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique Okanagan), suivis des délégués de la Conférence venant de partout dans le monde.

Les occasions suivantes existent sur les campus :

- Faire progresser le mandat principal de l’enseignement supérieur en améliorant la santé et le bien-être des humains et de l’environnement, qui sont des aspects déterminants de l’apprentissage, de la productivité et de l’engagement.
- Mener et influencer en intégrant la santé dans la production de connaissances, le développement étudiant, les politiques institutionnelles et les cultures de campus, de sorte à bénéficier des compétences des communautés sur le campus et à servir d’exemple pour la promotion de la santé de manière plus générale.
- S’aligner sur les programmes mondiaux tels que le plan d’action intersectoriel et la stratégie de la santé dans toutes les politiques de l’Organisation mondiale de la Santé et le Programme de développement pour l’après-2015 des Nations Unies, afin d’aborder les déterminants sociaux, environnementaux et économiques de la santé et d’améliorer l’équité, le bien-être mental et physique, la justice sociale, le respect de la diversité, la durabilité et la sécurité alimentaire.
- Offrir des environnements d’enseignement et d’apprentissage transformateurs qui inspirent et qui permettent aux étudiants, aux professeurs et aux employés⁹ d’améliorer leur santé et de devenir des citoyens et des dirigeants impliqués à l’échelle locale et mondiale.

⁹ Les membres des communautés de campus sont définis de plusieurs façons à travers le monde (le terme *employé* peut ou non inclure le corps professoral et administratif). Dans ce document, le terme *communauté de campus* inclut tous les individus du campus. Toutefois, par souci de clarté, les étudiants, le corps professoral, les employés, les administrateurs ou d’autres membres de communautés de campus seront parfois mis en évidence.

UN CADRE D'ACTION POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le cadre qui suit présente deux appels à l'action dans des domaines d'intervention fondamentaux ainsi que des principes généraux afin de guider le développement des universités et des institutions d'enseignement promotrices de la santé.

Appel à l'action 1 : Intégrer la santé dans tous les aspects de la culture de campus, dans l'ensemble de l'administration, des opérations et des mandats académiques.

1.1 Intégrer la santé dans toutes les politiques du campus. Revoir, créer et coordonner les politiques et les pratiques du campus en s'attardant sur la santé, le bien-être et la durabilité pour que la planification et la prise de décision tiennent compte et soutiennent l'épanouissement des individus, du campus, des communautés et de notre planète.

1.2 Faire du campus un milieu favorable. Améliorer le campus en le considérant comme un laboratoire vivant, en identifiant les occasions d'étudier et de favoriser la santé et le bien-être ainsi que la durabilité et la résilience dans les environnements bâtis et naturels, dans les sphères économiques, culturelles, académiques et organisationnelles, ainsi que dans les milieux d'apprentissage.

1.3 Développer des communautés prospères et une culture du bien-être. Être proactif et intentionnel dans la création de communautés de campus responsables, connectées et résilientes afin qu'elles favorisent une éthique de soins, de compassion, de collaboration et d'action communautaire.

1.4 Encourager le développement personnel. Créer et développer des occasions afin de renforcer la résilience, les compétences, les capacités personnelles et les habiletés des étudiants, des membres du corps professoral et des employés, et ainsi les soutenir dans leur épanouissement et dans l'atteinte de leur plein potentiel pour qu'ils deviennent des citoyens impliqués à l'échelle locale et mondiale tout en respectant l'environnement.

1.5 Créer ou réorienter les services du campus. Concevoir et coordonner des services sur le campus afin d'assurer un accès équitable, d'améliorer la santé et le bien-être, d'optimiser le potentiel humain et écosystémique, et de promouvoir une culture organisationnelle favorable à la santé.

Appel à l'action 2 : Mener, dans une perspective locale et globale, des actions et des collaborations promotrices de la santé.

2.1 Intégrer la santé, le bien-être et la durabilité dans une multitude de disciplines afin de former des agents de changement. Utiliser des approches intersectorielles afin d'intégrer une compréhension et un engagement envers la santé, le bien-être et la durabilité dans l'ensemble des disciplines et des parcours, assurant ainsi la formation de futurs citoyens ayant la capacité d'agir en tant qu'agents de changement promoteurs de santé au-delà du campus.

2.2 Faire progresser la recherche, l'enseignement et la formation des connaissances et des actions promotrices de la santé. Contribuer à la production, l'application, l'établissement de normes et l'évaluation des connaissances promotrices de la santé afin de faire progresser les programmes de recherches multidisciplinaires et transdisciplinaires, en plus d'assurer la formation, l'apprentissage, l'enseignement et le partage de connaissances qui seront bénéfiques au bien-être futur des communautés, des sociétés et de notre planète.

2.3 Mener et s'associer à des actions locales et mondiales promotrices de la santé. Construire et soutenir des relations et des collaborations efficaces et inspirantes sur et hors campus afin de développer, exploiter et mobiliser les connaissances et les actions dans le but de promouvoir la santé localement et mondialement.

Légende de la photo : Des avocettes (espèce en péril) dans les zones humides du lac Robert, sur le campus Okanagan de l'Université de la Colombie-Britannique. En plus de filtrer et de purifier l'eau, ces marais sont l'habitat de plus de 100 espèces d'oiseaux. Crédit photo : Dr Robert Lalonde

PRINCIPES D'ACTION FONDAMENTAUX

Les points suivants constituent des principes directeurs sur la *façon* de mobiliser des actions systémiques sur l'ensemble du campus¹⁰.

– Utiliser des paramètres et des approches portant sur l'ensemble du système

Utiliser des paramètres et des systèmes globaux comme points centraux d'étude et d'intervention afin d'attirer efficacement l'attention sur les occasions de créer des conditions favorables à la santé dans l'enseignement supérieur. Servir d'exemple dans les actions promotrices de la santé dans d'autres cadres d'activités.

– Assurer des démarches complètes sur l'ensemble du campus

Développer et mettre en œuvre plusieurs stratégies interconnectées et complémentaires qui tiennent compte de tous les individus évoluant dans les communautés du campus.

– Utiliser des approches participatives et impliquer les voix des étudiants et des autres groupes du campus

Fixer des objectifs ambitieux et permettre l'émergence de solutions et de stratégies par l'utilisation d'approches participatives afin d'encourager une implication significative de toutes les parties prenantes, y compris les étudiants, les employés, les membres du corps professoral, les administrateurs et autres dirigeants. Établir les priorités et soutenir les engagements concrets sur plusieurs niveaux.

– Développer des collaborations transdisciplinaires et des partenariats intersectoriels

Développer des collaborations et des partenariats entre les disciplines et les secteurs, tant entre les communautés du campus qu'avec des partenaires locaux et internationaux, afin de soutenir le développement d'actions promotrices de la santé de l'ensemble du campus et la création de connaissances et d'actions pour la promotion de la santé de manière globale.

¹⁰ Les paramètres de l'enseignement supérieur et ses contextes présentent de nombreuses différences à travers le monde. Ces principes peuvent et devraient être adaptés selon le contexte spécifique dans lequel ils sont appliqués.

– **Promouvoir la recherche, l’innovation et les actions basées sur des données probantes**

Veiller à ce que la recherche et l’innovation fournissent des données afin de guider l’élaboration de politiques et de pratiques visant à améliorer la santé, renforçant ainsi la santé et la durabilité des communautés de campus et de la société en général. Réviser les actions entreprises au fil du temps en se fondant sur ces données.

– **Miser sur les forces**

Utiliser des approches salutogéniques et basées sur les actifs afin de reconnaître les forces, comprendre les problématiques, célébrer les réussites et partager les leçons apprises, créant ainsi des occasions pour améliorer de façon continue la santé et le bien-être sur le campus.

– **Valoriser les contextes et les priorités des communautés locales et autochtones**

Faire progresser la promotion de la santé par l’engagement et la compréhension approfondie des contextes et des priorités des communautés locales et autochtones, et par la prise en compte des perspectives et des expériences des populations vulnérables et en transition¹¹.

– **Agir selon une responsabilité universelle existante**

Agir selon « le droit à la santé » inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l’homme afin que les actions promotrices de la santé incarnent les principes de justice sociale, d’équité, de dignité et du respect de la diversité tout en reconnaissant l’interconnectivité entre la santé des individus et les déterminants de la santé, y compris les systèmes sociaux et économiques et les changements écologiques globaux.

Texte latéral : Les termes *local* et *autochtone* sont utilisés avec l’intention de faire valoir la diversité sociale et culturelle, comprenant les sphères de l’histoire, des traditions, des valeurs et des savoirs.

¹¹ Les *populations en transition* désignent les mouvements de populations à l’échelle locale et mondiale, y compris les immigrants et les réfugiés de guerre, d’oppression politique, de catastrophes et de changements environnementaux.
CHARTRE DE L’OKANAGAN : CHARTRE INTERNATIONALE POUR LES UNIVERSITÉS ET LES INSTITUTIONS D’ENSEIGNEMENT PROMOTRICES DE LA SANTÉ

À PROPOS DE L'ÉLABORATION DE LA CHARTE DE L'OKANAGAN

Cette charte internationale est le résultat de la Conférence internationale sur les universités et les institutions d'enseignement promotrices de la santé¹² qui s'est tenue du 22 au 25 juin 2015 sur le campus Okanagan de l'Université de la Colombie-Britannique, situé à Kelowna, au Canada. L'élaboration de la Charte a inclus des chercheurs, des praticiens, des dirigeants, des étudiants et des décideurs politiques de 45 pays¹³. La première version de la Charte s'est appuyée sur les commentaires de 225 personnes, recueillis grâce à un sondage précédant la conférence et à des entrevues avec des experts, en plus d'inclure la révision de chartes et de déclarations déjà existantes.

Au cours de la conférence, avec le soutien de l'équipe de rédaction, 380 délégués ont analysé et affiné la Charte grâce à un laboratoire et des sessions de développement. Les délégués furent invités à présenter, au cours de l'élaboration de la Charte, des idées soulevées lors de multiples séances plénières et de sessions qui composaient le programme scientifique de la conférence¹⁴. Lors du dernier jour de l'événement, des dirigeants en enseignement supérieur et des délégués, y compris des représentants d'organisations et de réseaux, ont signé un engagement à ramener la Charte dans leurs milieux respectifs pour inspirer et susciter de nouvelles actions en faveur de la création d'universités et d'institutions d'enseignement promotrices de la santé. Des représentants de l'Organisation mondiale de la Santé, de l'Organisation panaméricaine de la santé et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture se sont joints à cet engagement.

À travers la diffusion et l'utilisation de la Charte dans l'enseignement supérieur, le développement de réseaux et de futures conférences, nous espérons faire avancer la promotion de la santé au niveau international.

Page 12 sur 12

¹² L'idée de cette conférence est née grâce à des collègues de l'Université de la Colombie-Britannique, de l'Université Simon Fraser, de l'Université de Victoria et de l'Association canadienne pour la santé mentale (une organisation nationale non gouvernementale).

¹³ Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Hongrie, Italie, Liban, Lituanie, Malte, Mexique, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Porto Rico, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République d'Irlande, Royaume-Uni (Angleterre, Écosse), Suisse, Thaïlande, Uruguay, Venezuela.

¹⁴ Les documents et les vidéos relatifs à la réalisation de la Charte de l'Okanagan et de la conférence, y compris les vidéos des séances plénières, sont disponibles (en anglais) à cette adresse : <https://open.library.ubc.ca/cIRcle/collections/53926>